



SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC

TINATHLON

PAYS DU NEUBOURG

Règlement des épreuves

TELETHON

SAINTE OPPORTUNE DU BOSC

Dimanche 1 DECEMBRE 2024

1. L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.
2. L'organisateur est la Commune de Sainte Opportune du Bosc 27110 SAINTE OPPORTUNE DU BOSC, représentée par Jérôme Hénon, Maire.
3. Une aide logistique et technique est apportée par le Triathlon Pays du Neubourg 27110 LE NEUBOURG, représentée légalement par son président, soit François Moskwa, à date de rédaction de ce règlement.
4. Chaque participant prend part à l'épreuve sur laquelle il s'est inscrit, sous sa propre responsabilité.
5. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute, blessure même grave.
6. La randonnée course/marche et VTT est ouverte à tous, licenciés ou non.
7. Chaque participant doit se conformer au code de la route et aux arrêtés municipaux.
8. Le port du casque est obligatoire pour le VTT.
9. Chaque participant doit être couvert par une assurance individuelle couvrant la pratique du VTT, la marche ou la course à pied (selon le parcours choisi) ainsi qu'une assurance responsabilité civile.
10. Les enfants de moins de 10 ans (nés en 2015 et après) ne pourront pas s'aligner sur les parcours VTT.
11. Seules les personnes nées en 2011 et avant pourront participer à : VTT 40 km / Course à pied 10 km
12. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte participant.
13. Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur les parcours.
14. Tout abandon doit être signalé à l'organisation à la salle des fêtes.
15. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations.
16. Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera possible.
17. En cas d'annulation de la part de l'organisation, pour cas de force majeure, les inscriptions seront remboursées en intégralité.
18. L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, sans préavis.
19. Dans le château du Champ de Bataille, chaque participant doit respecter les consignes des bénévoles et le tracé indiqué. Les vététistes devront être descendus de leur vélo et marcher à côté de leur vélo du portail d'entrée jusqu'au portique de sortie.
20. Chaque participant reconnaît accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles et le survol de sa personne par un drone.
21. Chaque participant accepte que ses coordonnées soient utilisées par le Triathlon Pays du Neubourg et la Commune de Sainte Opportune du Bosc pour des communications futures. Les données seront stockées sur support numérique par chacun des deux organisateurs. Aucune donnée ne sera cédée à un autre tiers. Seules les données saisies sur le site HelloAsso dans le cadre de l'inscription sont accessibles aux organisateurs. Chaque participant bénéficie d'un droit de retrait/modification/suppression en faisant la demande par écrit par voie électronique auprès de la Commune de Sainte Opportune du Bosc et du Triathlon Pays du Neubourg.